

AVIS PUBLIC



DÉROGATIONS MINEURES – séance du 9 septembre 2024

Propriété située sur la rue des Cimes : Demande de dérogation mineure visant à autoriser la marge latérale combinée de 5,8 mètres, alors que la grille des spécifications de zonage H2-203 du règlement de zonage no. 15-674, la marge latérale combinée doit être de 6 mètres minimum.

Propriété située au 24, rue de Coubertin : Demande de dérogation mineure visant à autoriser l'agrandissement de l'habitation unifamiliale isolée avec la superficie maximale d'un logement additionnel qui correspond à 72,2% de la superficie de plancher de toutes les pièces habitables du logement principal alors que le règlement de zonage no. 15-674 à l'article 76, alinéa 3, la superficie maximale d'un logement additionnel correspond à 30% de la superficie de plancher de toutes les pièces habitables du logement principal.

Propriété située au 3821, avenue Royale : Demande de dérogation mineure visant à autoriser la marge arrière actuelle de l'habitation unifamiliale isolée avec une marge arrière de 2,16 mètres alors que le règlement de zonage no. 15-674 à la grille des spécifications H3-238, la marge arrière doit être de minimum 9 mètres.

Avis public est par la présente donné aux citoyens de la municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges :

1. **Que** le conseil municipal de Saint-Ferréol-les-Neiges sera saisi, lors d'une séance ordinaire qui se tiendra le 9 septembre 2024, à 19 h 30, à l'ancien hôtel de ville, au 33, rue de l'Église, des demandes précitées;
2. **Que** dans le cas où le conseil municipal accepte une demande de dérogation mineure, cette dernière ainsi approuvée sera réputée conforme au règlement;
3. Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à ces demandes de dérogations mineures lors de la séance ordinaire du conseil le 9 septembre 2024.

Donné à Saint-Ferréol-les-Neiges,
le 23 août 2024

Avis numéro : 2024-32

Lynn Parker
Greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Lynn Parker, greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil :

1. Hôtel de ville (150, rue du Moulin)
2. Bibliothèque (33, rue de l'Église)
3. Église (3242, avenue Royale)
4. Marché Bonichoix (3175, avenue Royale)
5. Marché Mont-Ste-Anne (1899, boul. les Neiges)
6. Garage Daniel Morency (4571, avenue Royale)
7. Chapelle (45, rue de la Martre)
8. Site internet de la Municipalité

Le 23 août 2024, entre 9 heures 30 et 16 heures 30.

En foi de quoi, je donne ce certificat,
le 23 août juillet 2024.



Lynn Parker
Greffière-trésorière